



Commune de
St-Sulpice
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 12/2024

**CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT MULTIPARTITE 2025-2028 ENTRE
LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE ET LA FONDATION DU TKM – THÉÂTRE
KLÉBER-MÉLEAU**

DÉPÔT DU PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL LE 26 JUIN 2024
SÉANCE INTERCOMMUNALE DE COMMISSION LE 21 AOÛT 2024 À 19H30 AU TKM
DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION AU GREFFE LE 4 SEPTEMBRE 2024
VOTE DU CONSEIL COMMUNAL LE 18 SEPTEMBRE 2024

St-Sulpice, le 3 juin 2024

**CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT MULTIPARTITE 2025-2028 ENTRE
LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE ET LA FONDATION DU TKM – THÉÂTRE KLÉBER-MÉLEAU**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Le présent préavis a pour but de demander au Conseil communal l'autorisation de renouveler la convention de subventionnement entre la Commune de Saint-Sulpice et la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau, ci-après TKM.

En 2015, le Conseil communal autorisait la Municipalité à créer la Fondation du TKM avec les Communes de Lausanne, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix, Jouxten-Mézery et l'État de Vaud. Selon l'article 3 de ses statuts signés le 1^{er} juillet 2015, cette fondation a pour mission générale de « promouvoir la culture de l'art dramatique, par la création et l'accueil de spectacles d'artistes professionnels, la médiation culturelle ainsi que toutes autres manifestations propres à éveiller et à entretenir l'intérêt du public pour l'art dramatique ». Elle a également pour tâche la gérance et l'exploitation du TKM.

En 2017, suite à l'approbation par le Conseil communal du préavis n° 09-2017, la Municipalité de St-Sulpice a signé une première convention de subventionnement multipartite de quatre ans. Comme les autres Villes et Communes mentionnées ci-dessus, elle s'est engagée à atteindre le montant de CHF 8.- par habitant en 2020. Cette convention a été renouvelée pour les années 2021-2024 et, arrivant à terme, elle doit être renouvelée dans le but de poursuivre le soutien au TKM.

2. CONTEXTE

Le TKM est une institution fondée par M. Philippe Mentha en 1979 et dirigée par ce dernier jusqu'au 30 juin 2015. Pour rappel, il a été subventionné de longue date par plusieurs collectivités publiques selon des barèmes différents. Le 1^{er} juillet 2015, date de l'entrée en fonction du nouveau directeur M. Omar Porras, l'acte constitutif de la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau est signé par ses membres fondateurs : la Ville de Lausanne, les 8 Communes du district de l'Ouest lausannois (Bussigny, Chavannes près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix), ainsi que la Commune de Jouxten-Mézery et l'État de Vaud.

Cette gouvernance a permis au TKM de consolider sa place dans le paysage culturel romand par l'émergence d'un projet de taille régionale et de bénéficier d'un meilleur équilibre financier entre la Ville de Lausanne, l'État de Vaud et les Communes de l'Ouest lausannois ainsi que Jouxten-Mézery. Ces dernières le soutiennent à hauteur de CHF 8.- par habitant, auxquels s'ajoutent pour Renens, commune territoriale, une participation aux charges de loyer de l'entrepôt des décors. Pour sa part, Lausanne assure l'entretien des abords du bâtiment.

Complémentaire aux théâtres de l'agglomération, la mission de lieu de création en lien avec le répertoire est propre au TKM. Son projet artistique s'inscrit pleinement dans le paysage socio-culturel de l'Ouest lausannois, tout en rayonnant au niveau national et international grâce à la démarche personnelle du comédien et metteur en scène Omar Porras.

Durant la précédente période conventionnée, le monde de la culture a traversé la crise du Covid-19. Si le TKM s'est relevé sans trop de dommages, il est cependant aujourd'hui face à de nombreux défis : précarité des artistes, conditions de travail, enjeux climatiques, hausse des prix de production, et plus territorialement, développement du quartier de Malley.

La thématique des ressources, qu'elles soient humaines, matérielles ou environnementales, guide de manière beaucoup plus appuyée qu'il y a 4 ans les axes stratégiques du théâtre. Le critère du nombre de spectacles laisse progressivement la place au critère de durabilité, non seulement en relation avec la durée d'exploitation des représentations mais également en raison des coûts de production. L'équilibre financier devient ainsi plus subtil entre des spectacles qui peuvent tenir l'affiche plusieurs semaines et d'autres, en particulier ceux considérés comme « émergents ».

Avec ces nouveaux paradigmes, il devient indispensable de valoriser les ressources à disposition, qui seront investies dans la consolidation de la relation aux publics et à l'accompagnement des artistes et des associations. Par ailleurs, la somme de près de CHF 50'472.- générée par le nombre d'habitants supplémentaires reste modeste pour envisager de grands changements. L'effectif restera stable, le nombre de contrats à l'heure sera réduit, la consommation d'énergie au quotidien ou pour les tournées questionnées.

Concernant les bâtiments, et notamment la transformation en salle de répétition de celui qui héberge le Club lausannois de Tennis de table, un groupe de travail a été constitué pour en évaluer la faisabilité. Les coûts inhérents aux travaux indispensables de transformation ne font pas partie de la présente convention ni de la précédente. Le Conseil de Fondation suit de près ce dossier et les membres délégués des Communes signataires informeront ces dernières sur les évolutions possibles.

3. CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT MULTIPARTITE

3.1 Bilan de la troisième convention de subventionnement 2021-2024

Outre la mission principale du TKM définie à l'article 3 de ses statuts et citée en préambule¹, le bilan des objectifs spécifiques formulés à l'article 4 de la convention 2021-2024 est résumé dans le tableau ci-dessous. Celui-ci répertorie les spectacles tels que définis dans la colonne Objectif 1 ainsi que les événements annexes. Le nombre de spectateurs comptabilisé dans la colonne Objectif 4 est représentatif de l'ensemble de la programmation.

Concernant les publics, la fréquentation des écoliers est en constante progression, avec 4'785 billets vendus, sans compter les chiffres de la saison 2023-2024, non disponibles au moment de la rédaction de ce préavis.

Finalement, il est à relever la mise en place du projet de théâtre itinérant dans les communes de l'Ouest lausannois depuis 2020, dont un des objectifs est de toucher dans l'espace public une population non avertie.

Objectif 1 : Par saison artistique, présentation d'au minimum neuf spectacles, dont au minimum deux spectacles créés au TKM.

Objectif 2 : Présentation d'une création du directeur et metteur en scène du TKM une saison sur deux.

Objectif 3 : Diffusion des créations et coproduction du TKM.

¹La Fondation a pour buts : a) la promotion de la culture de l'art dramatique, par la création et l'accueil de spectacles d'artistes professionnels, la médiation culturelle, ainsi que toutes autres manifestations propres à éveiller et à entretenir l'intérêt du public ; b) la gérance et l'exploitation du Théâtre Kléber-Méleau.

Objectif 4 : Développement des publics de l'Ouest lausannois.

Objectif 5 : Développement des partenariats artistiques et financiers.

Objectif	Saison 20/21*	Saison 21/22	Saison 22/23	Saison 23/24
1 Programmation	<p>16 spectacles -3 créations <i>Le Conte des Contes</i> <i>#West</i> <i>Charlie</i></p> <p>- 1 reprises (répertoire) <i>Ma Colombine</i></p> <p>- 2 coproductions <i>Cyrano de Bergerac</i> <i>Un Fil à la patte</i></p> <p>- 7 accueils <i>La Grande Guerre...</i> (été) <i>Le jeu des questions...</i> <i>L'Analphabète</i> <i>Cendrillon avec ma sœur</i> <i>Le Conte d'Hiver</i> <i>Chagrin d'école</i> <i>Le Tambour de soie</i></p> <p>- 3 concerts <i>Violeta meets jazz</i> <i>Que viva la musica latina !</i> <i>Hommage à K.M.</i> <i>Diabaté</i></p> <p>Évènements annexes - 3 Colporteurs (CH+FR) - 1 performance <i>Racines du ciel</i></p> <p>96 représentations dont 7 à l'extérieur</p>	<p>10 spectacles - 2 créations <i>Les Trois Sœurs</i> <i>Carmen l'audition (été)</i></p> <p>- 3 reprises (répertoire) <i>Charlie</i> <i>Le Conte des Contes</i> <i>Ma Colombine</i></p> <p>- 3 coproductions <i>La Fausse Suivante</i> <i>Nuda</i> <i>Un Fil à la patte</i></p> <p>- 2 accueils <i>La Mouche</i> <i>Les Clochards célestes</i></p> <p>Évènements annexes - 3 Colporteurs (CH+FR) - 22 balades organisées avec la Ferme des Tilleuls</p> <p>121 représentations dont 15 à l'extérieur</p>	<p>16 spectacles - 2 créations <i>Les Fourberies de Scapin</i> <i>Ritualitos</i></p> <p>- 1 reprise (répertoire) <i>Charlie</i></p> <p>- 1 coproduction <i>El Gringo (été)</i></p> <p>- 7 accueils <i>La Poésie du Gérondif</i> <i>Le Conte d'Hiver</i> <i>Voisard, vous avez dit...</i> <i>Onéguine</i> <i>7 Sœurs de Turakie</i> <i>L'Analphabète</i></p> <p>- 2 concerts <i>Jazz on the Water</i> <i>Hommage à K.M.</i> <i>Diabaté</i></p> <p>- 1 danse <i>Poema#</i></p> <p>- 2 bal <i>Milonga</i> <i>Bal littéraire</i></p> <p>Évènements annexes - 3 Colporteurs (CH+FR) - 2 conférences - 1 installation</p> <p>114 représentations TKM dont 11 à l'extérieur</p>	<p>11 spectacles - 3 créations <i>Fantasio</i> <i>Wendy et Peter Pan</i> <i>L'Oiseau bleu</i></p> <p>- 1 reprise (répertoire) <i>Le Conte des Contes</i></p> <p>- 3 accueils <i>Au dresseur de chapeaux</i> <i>Mon père est une chanson...</i> <i>In Situ</i></p> <p>- 3 concerts <i>Alfonsina</i> <i>Sogno di una notte veneziana</i> <i>Contar y cantar la America...</i></p> <p>- 1 bal <i>Bal littéraire</i></p> <p>Évènements annexes - 3 Colporteurs (CH+FR) - 1 conférence - 2 lectures - 1 atelier d'écriture</p> <p>94 représentations TKM</p>
2 Création du directeur	<i>Le Conte des Contes</i>		Les Fourberies de Scapin Ritualitos	
3 Diffusion	Tournées (dates / lieux) - Ma Colombine (7/4) - J'ai crié Aline (7/6) - Le Conte des Contes (25/6)	Tournées (dates / lieux) - Charlie (8/3) - Conte des Contes (30/6) - Ma Colombine (3/2)	Tournées (dates / lieux) - Charlie (2/2) - Fourberies Scapin (20/8)	Tournée (dates / lieux) - Ma Colombine (8/3) - Conte des Contes (27/7) - L'Oiseau bleu (2/1) - Fantasio (21/3) - Charlie (24/1)
4 Public de l'Ouest lausannois	Mise en place d'un spectacle itinérant pour les mois d'été afin de rencontrer les publics de l'Ouest lausannois. Accueil du spectacle La Grande Guerre du Sondrebond en partenariat avec le Théâtre de Carouge.	Balades en 1020 - 22 balades organisées en partenariat avec la Ferme des Tilleuls 12 rencontres, visites et activités de médiation avec une dizaine d'associations locales. Carmen l'audition - spectacle itinérant - création - 15 représentations dans le canton de Vaud, dont 13 dans l'Ouest lausannois	El Gringo - spectacle itinérant - coproduction - 11 représentations dans l'Ouest lausannois	

Objectif	Saison 20/21*	Saison 21/22	Saison 22/23	Saison 23/24
5 Partenariat		Collaboration avec la Ferme des Tilleuls, organisation de projections, de balades, rencontres des Amis et mélange des publics.	Création du spectacle Vaclav Havel à Neuchâtel, en collaboration avec le Centre Dürrenmatt.	Développement d'un partenariat avec la Fondation Champoud, renouvellement de la collaboration avec le Centre Dürrenmatt.
Public	1'475 billets dont 646 élèves (85.16% de fréquentation) 31 représentations maintenues en jauge réduite	20'670 billets dont 1072 élèves 68.55% de fréquentation	21'097 billets dont 2'648 élèves 85.90% de fréquentation	Chiffres indisponibles
Médiation scolaire	6 représentations scolaires - 22 classes - 419 élèves 4 interventions en classe	1 représentation scolaire - 260 élèves Diverses interventions dans les écoles au bénéfice de 140 élèves 28 visites du théâtre - dont environ 600 élèves 1 atelier sur la technique	2 représentations scolaires - 508 élèves 4 ateliers - environ 425 élèves 6 interventions en classe 10 visites du théâtre - dont environ 140 élèves	Chiffres indisponibles

* La saison 20/21 a été fortement modifiée par les restrictions sanitaires et l'évolution de la pandémie COVID-19. De ce fait, uniquement 31 représentations ont été maintenues ou reprogrammées avec des jauges réduites.

3.2 Principe du renouvellement de la convention

La première convention a été signée pour quatre ans, soit pour les années 2017-2020 avec une augmentation progressive du montant par habitant à CHF 8.- ; la deuxième pour la période 2021-2024, à hauteur de CHF 8.- par habitant sur la base de Statistique Vaud (Service Cantonal de Recherche et Information Statistique, ancien SCRIS) au 31 décembre de l'année qui précède celle de la signature, bloqué pour la durée de la convention. Pour Renens, commune territoriale, se rajoutent depuis 2017, la prise en charge d'une partie des charges de loyer de l'entrepôt de stockage des décors.

Pour la prochaine période conventionnée de quatre ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028, le Conseil de Fondation, au sein duquel siège au moins un représentant des collectivités publiques signataires, a accepté le principe de maintenir le montant de CHF 8.- par habitant mais sur la base des chiffres de Statistique Vaud 2022, principe qui a été à son tour avalisé par les Municipalités concernées. Quant à la Ville de Lausanne, son soutien sera également adapté passant à CHF 1'132'104.- y compris le montant du loyer.

Dans le cadre de cette convention, la participation annuelle de l'État de Vaud restera identique à celles octroyées durant les conventions 2016-2020 et 2021-2024, soit CHF 480'000.-.

Cette nouvelle convention permet, grâce aux 6'309 habitants supplémentaires, une augmentation annuelle du budget du théâtre de CHF 50'472.- qui servira d'une part à consolider la politique du personnel, en valorisant les salaires et en augmentant la dotation d'un EPT de technicien, et d'autre part de renforcer la relation avec les publics par des actions de médiation encore plus ciblées.

Six mois avant l'échéance de la convention, l'opportunité de la renouveler sera discutée entre les collectivités publiques signataires et la Fondation, sur la base des résultats obtenus.

3.3 Missions spécifiques selon l'article 4 de la convention

Les objectifs de la prochaine convention s'appuient non seulement sur le projet artistique du directeur Omar Porras, mais également sur l'accompagnement des publics de l'Ouest lausannois. Les objectifs 2 et 7, déjà présents dans la précédente convention, sont maintenus tels quels :

1. Par saison artistique, présenter au minimum neuf spectacles, dont au minimum une création du TKM, en favorisant dans la mesure du possible les artistes vaudois
2. Présenter une création du directeur et metteur en scène du TKM une saison sur deux
3. Développer la durabilité des créations du TKM par la valorisation du répertoire et la diffusion
4. Développer le réseau de partenaires culturels en Suisse et à l'étranger
5. Valoriser les professions des arts du spectacle par la formation et l'amélioration des conditions de travail, afin de lutter contre la précarité des métiers ainsi que préserver et transmettre un patrimoine artisanal
6. Asseoir l'identité du TKM dans le développement urbain du quartier de Malley et de l'Ouest lausannois
7. Développer l'accessibilité des publics de l'Ouest lausannois
8. Consolider et développer les partenariats financiers

3.4 Engagement des collectivités publiques et de la Fondation

Les Communes et l'État de Vaud s'engagent à verser à la Fondation une subvention annuelle sur une période de quatre ans (2025-2026-2027-2028). La Fondation, pour sa part, outre ses responsabilités de gestion administrative, budgétaire et de personnel, s'engage à respecter les missions qui lui sont assignées et à fournir aux signataires un plan financier quadriennal, partie intégrante de la convention, dans les délais fixés selon l'article 24 de la convention.

Le tableau ci-dessous détaille l'augmentation de la subvention par commune entre la deuxième convention basée sur les chiffres Statistique Vaud 2018 et la présente convention basée sur les chiffres Statistique Vaud 2022 :

Collectivités publiques	Statistique Vaud 2018	Statistique Vaud 2022	Différence habitants entre 2018 et 2022	Montant de la subvention annuelle 2025-2028 en CHF	Augmentation en CHF entre la convention 2021-2024 et 2025-2028
Bussigny	8'759	10'392	1'633	83'136	13'064
Chavannes	7'741	8'725	984	69'800	7'872
Crissier	7'905	9'161	1'256	73'288	10'048
Ecublens	12'939	13'129	190	105'032	1'520
Prilly	12'392	12'318	-74	98'544	-592
Renens	20'968	21'116	148	168'928	1'184
St-Sulpice	4'669	5'036	367	40'288	2'936
Villars-Ste-Croix	963	978	15	7'824	120
Jouxens-Mézery	1'471	1'468	-3	11'744	-24
Lausanne	139'720	141'513	1'793	1'132'104	14'344
État de Vaud				480'000	
TOTAL			6'309	2'270'688	50'472

L'impact du nombre d'habitants selon les chiffres Statistique Vaud 2022 par rapport aux chiffres Statistique Vaud 2018 représente une augmentation de la subvention durant la période conventionnée

de CHF 50'472.- par année. Lors de la précédente période, cette augmentation annuelle était légèrement plus importante avec un total annuel de CHF 72'120.-.

3.5 Impacts financiers pour la Commune de St-Sulpice

3.5.1 Subvention ordinaire

La subvention ordinaire de la Commune de St-Sulpice en faveur de la Fondation du TKM évolue comme suit jusqu'en 2028 :

	Convention 2017-2020				Convention 2021-2024	Convention 2025-2028
	2017	2018	2019	2020	2021-2024	2025-2028
Subvention par habitant en CHF	6.00	6.50	7.00	8.00	8.00	8.00
Base fixe habitants Statistique Vaud 2015	3'898	3'898	3'898	3'898		
Base fixe habitants Statistique Vaud 2018					4'669	
Base fixe habitants Statistique Vaud 2022						5'036
Subvention ordinaire en CHF	23'388	25'337	27'286	31'184	37'352	40'288

Les modalités financières pour la subvention ordinaire figurent à l'article 5 de la nouvelle convention de subventionnement multipartite pour les années 2025 à 2028.

3.5.2 Autres subventions

La Ville de Renens continuera à apporter un soutien supplémentaire à la Fondation comme suit :

- Une subvention annuelle de CHF 10'000.- pour le loyer du local de stockage à Penthalaz. Pour mémoire, ce soutien spécifique alloué à partir de 2017 remplace celui donné jusqu'en 2015 pour l'évacuation des décors qui, avec la nouvelle direction, n'avait plus de raison d'être, le TKM réutilisant dans la plus grande partie ses décors ou les débarrassant par ses propres moyens.

Les modalités financières pour les subventions et prestations supplémentaires figurent à l'article 6 de la nouvelle convention de subventionnement multipartite pour les années 2025 à 2028.

4. INCIDENCES FINANCIÈRES

4.1 Investissements

Il n'y a pas de dépense d'investissement relative à ce préavis.

4.2 Incidence sur le compte de fonctionnement

Comme décrit au chapitre 3.5 du présent préavis, la subvention ordinaire annuelle en faveur de la Fondation du TKM pour les années 2025 à 2028 s'élèvera à CHF 40'288.-.

5. CONCLUSION DE LA MUNICIPALITÉ

Le TKM représente dans le paysage théâtral régional une vraie chance pour les Communes de l'Ouest lausannois. Avec l'arrivée d'Omar Porras à sa direction en 2015, la mission de création et d'accueil d'œuvres théâtrales classiques et contemporaines est reconnue.

Le TKM est une institution qui rayonne aussi bien localement qu'internationalement. Grâce aux partenariats développés avec la société civile, les établissements scolaires, les écoles de théâtre et les fondations privées, elle a conservé le public acquis grâce à son fondateur Philippe Mentha, a gagné l'adhésion de nouveaux spectateurs et su consolider son financement.

Aujourd'hui, les enjeux principaux consistent à consolider ces acquis et à répondre aux défis sociétaux en général et à ceux du monde culturel en particulier.

Pour atteindre ses objectifs de durabilité, de maintien du savoir-faire des métiers du théâtre et de stabilisation de la situation sociale des artistes, le TKM peut compter sur le soutien des collectivités publiques membres de la Fondation depuis 2015. Par la signature de cette troisième convention de subventionnement multipartite, ces dernières s'engagent envers leurs citoyens à avoir accès à une offre culturelle de haute qualité, portée par la démarche très personnelle d'Omar Porras.

6. CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal n° 12/2024 ;
- ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


DÉCIDE

- d'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation du TKM, l'État de Vaud et les Communes fondatrices une Convention de subventionnement multipartite de quatre ans, de 2025 à 2028 ;
- de prendre acte que seront portées aux budgets 2025 et suivants les charges inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 4.2 des incidences financières, soit CHF 40'288.-.

Adopté par la Municipalité en séance du 3 juin 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :


E. Dubuis

Le Secrétaire municipal adj. :


A. Monnier



Déléguée municipale : Anne Merminod

Annexes :

- Convention de subventionnement pour les années 2025 à 2028
- Plan financier quadriennal
- Statuts de la Fondation du TKM